

NORME
INTERNATIONALE
INTERNATIONAL
STANDARD

CEI
IEC
68-2-1

1990-04

AMENDEMENT 1
AMENDMENT 1

1993-02

Amendement 1

Essais d'environnement

Partie 2:

Essais - Essais A: Froid

Amendment 1

Environmental testing

Part 2:

Tests - Tests A: Cold

© CEI 1993 Droits de reproduction réservés — Copyright - all rights reserved

Bureau Central de la Commission Electrotechnique Internationale 3, rue de Varembe Genève, Suisse



Commission Electrotechnique Internationale
International Electrotechnical Commission
Международная Электротехническая Комиссия

CODE PRIX
PRICE CODE

B

*Pour prix, voir catalogue en vigueur
For price, see current catalogue*

AVANT-PROPOS

Le présent amendement a été établi par le sous-comité 50B: Essais climatiques, du comité d'études 50 de la CEI: Essais d'environnement.

Le texte de cet amendement est issu des documents suivants:

DIS	Rapport de vote
50B(BC)331	50B(BC)335

Le rapport de vote indiqué dans le tableau ci-dessus donne toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation de cet amendement.

Dans les paragraphes suivants, supprimer la dernière phrase: « Cette durée ne doit en aucun cas être inférieure à 30 min. »:

Page 18

4.2 *Durée*

Page 24

15.2 *Durée*

Page 30

26.2 *Durée*